

RÈGLEMENT DU JEU « 100 EUROS EN CARTES CADEAUX »

Article 1 : Société organisatrice

La société ALDETA, ci-après dénommée « l'Organisateur », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°311 765 762, dont le siège est au 8 avenue Delcassé, 75008 PARIS, organise un jeu avec tirage au sort pour les membres du programme de fidélité du Centre Commercial Cap3000 situé Avenue Eugène Donadeï, 06700 Saint Laurent du Var.

Article 2 : Participation au jeu

La participation au jeu est réservée aux personnes physiques, majeures étant membre du programme de fidélité CAP3000 et ayant complété l'intégralité du sondage adressé par email entre la date de réception de celui-ci et le 27 Juin. A l'exclusion du personnel de l'Organisateur et des boutiques partenaires du programme de fidélité, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou la gestion du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que les participants répondent bien aux conditions stipulées ci-dessus.

La participation au tirage au sort implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et autres textes applicables en France.

Article 3 : Modalités du jeu

Le jeu se déroulera du 6 Mars au 27 Juin 2020. Participent automatiquement au tirage au sort les destinataires du sondage et ayant répondu à l'ensemble des questions de celui-ci.

Les participants autorisent l'Organisateur à utiliser à titre publicitaire et promotionnel sur tout support leurs noms prénoms dans le cadre de la communication faite autour du lot et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

Article 4 : Dotations

1 gagnant sera tiré au sort et remportera une carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 100 euros.

Les cartes cadeau Cap3000 seront valables 12 mois (à compter de leur date d'activation) et utilisables en une ou plusieurs fois dans les enseignes acceptant la carte cadeau au sein du Centre Commercial Cap3000.

La dotation ne peut donner lieu, de la part des participants et des gagnants à la remise de leur contrevalet en argent, ni à leur remplacement pour quelle que cause que ce soit, ceci excluant notamment toute possibilité de rendu monnaie.

Les cartes cadeaux Cap3000 ne pourront être ni échangées, ni vendues, ni remplacées en cas de perte, de vol ou à l'expiration de leur période de validité. Un produit ou un service payé avec cette présente carte cadeau ne peut faire l'objet d'aucun escompte.

L'Organisateur se réserve la possibilité en cas de force majeure, ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer les cartes cadeaux par d'autres lots équivalents et de valeur équivalente.

Article 5 : Information des gagnants

Les gagnants seront avertis par courrier électronique ou par téléphone aux adresses et numéros communiqués dans le cadre du programme de fidélité du Centre Commercial Cap3000.

Il devra communiquer à l'Organisateur son adresse postale afin que ce dernier puisse lui adresser ses cartes cadeaux.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la fourniture de données inexactes, incomplètes, notamment de l'envoi de l'information à une adresse mail inexacte ou pour l'envoi du lot à une adresse physique inexacte ou erronée.

Dans l'hypothèse où l'Organisateur serait dans l'impossibilité d'adresser le lot au gagnant en conséquence de la fourniture de données inexactes, incomplètes, notamment de l'envoi de l'information à une adresse mail inexacte ou pour l'envoi du lot à une adresse physique inexacte ou erronée, ce lot sera gardé à sa disposition pendant un mois maximum.

Au-delà de cette période, le lot non-réclamé restera la propriété de l'Organisateur, aucune réclamation ne pourrait être admise.

Article 6 : Responsabilité

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident et accident survenant pendant la durée de jouissance du prix attribué et de son utilisation.

Elle se réserve le droit d'annuler, de reporter, d'interrompre, de proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiées pendant le jeu. Ces modifications feront l'objet d'un avenant qui sera disponible sur le site Internet www.cap3000.com sur la page dédiée au programme de fidélité.

Si par suite d'un cas de force majeure indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 7 : Acceptation conditions

Le simple fait de participer implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière de ce règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Article 8 : Dépôt du règlement et consultation

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite à Centre Commercial Cap3000 / Avenue Eugene Donadeï / 06700 Saint Laurent du Var, accompagnée d'une enveloppe pré-adressée pour la réponse (timbre remboursé sur demande, tarif lent moins de 20g en vigueur). Il est

également disponible sur le site Internet www.cap3000.com sur la page dédiée au programme de fidélité.

Article 9 : Contestation – litiges

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par l'Organisateur, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative au jeu, devra être formulée dans un délai maximal de 7 jours à compter du 29 février 2020. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal compétent.

Article 10 : Données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant au Jeu dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données ou à leur transmission par l'Organisateur à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses noms, prénoms et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Altarea France - Service Marketing Client - 8 avenue Delcassé - 75008 Paris.